

AVIS DE COURSE

LIGUE Equipe 420 LASER 4.7 RADIAL STANDAD

20/10/2013

1. REGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (2012 2016)*.
- 1.2 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile s'appliqueront.
- 1.3 Les règles de la classe de chaque série s'appliqueront.
L'Avis de Course, les Instructions de Course et leurs avenants éventuels s'appliqueront.
Les prescriptions de l'arrêté d'autorisation de navigation s'appliqueront.

2. PUBLICITE

- 2.1 La publicité sera restreinte à la Catégorie C.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux. Equipe 420 laser
Conditions d'inscriptions :
 - Licence FFV 2013
 - Visa médical en cours de validité
 - Autorisation parentale
 - Carte de publicité éventuelle
- 3.2 Les inscriptions hors délai seront acceptées sous les conditions suivantes : **5 € COUREUR**
Apprêt le 15/10/2013

4. CLASSIFICATION

- 4.1 Le Code ISAF de classification des concurrents s'appliquera.

5. DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits requis sont les suivants :
Pas de droits d'inscription

6. PROGRAMME

- 6.1 Confirmation d'inscription : Dimanche de 9h à 10h30
- 6.2 L'heure prévue pour le signal préparatoire 11 h
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'arrivée : 16h

7. JAUGE

7.1 Pas de jauge

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

8.1 Les instructions de course sont disponibles dès la confirmation d'inscription le dimanche 20/10/2013 à 9h

9. LIEU

9.1 La mise à l'eau doit s'effectuer par les plages situées au nord du plan d'eau

9.2 L'annexe 1 des Instructions de Course indique l'emplacement de la zone de course.

10. LES PARCOURS

10.1 Le schéma dans l'annexe 1 des Instructions de Course montre le parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

11 CLASSEMENT

11.1 le système de points A minima de l'annexe A s'appliquera

Au total de deux (2) courses devront être validées pour valider la régata

Quand trois (3) courses ont été validées la plus mauvais score d'un bateau sera retiré

12 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

12.1 L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès du plan d'eau aux bateaux accompagnateurs (nombre d'embarcations à moteur limitées par l'arrêté d'autorisation de navigation).

13 PLACES DE PARKING

13.1 Les véhicules doivent stationner impérativement aux emplacements réservés à cet effet (périmètre de protection). Le stationnement des véhicules sur le parc à bateaux n'est autorisé que pour le dépôt ou l'enlèvement des remorques.

15 PRIX

15.1 La remise des prix aura lieu le dimanche 20/10/2013 vers 17h30.

16 DECHARGE DE RESPONSABILITE

16.1 Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle « Décision de courir ». L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommages matériels, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

17 ASSURANCE

17.1 Chaque bateau participant doit détenir une assurance en responsabilité civile valide pour l'épreuve.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

CVAS - Club de Voile d'Anneville sur Seine

Tel : 02 35 37 57 00 - Email : asso@cvas.fr

ou

Mr Marc RENOULT

Tel : 02 32 61 02 97 ou 06 85 52 08 13 - Email : marc.renault@wanadoo.fr